

## **TRANSFERT DE CORPS DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS DÉCÉDÉS À L'ÉTRANGER**

Il est porté à l'ensemble des ressortissants algériens, résidents dans l'Ontario, que l'Ambassade d'Algérie à Ottawa met à leur disposition un numéro vert "1(877)789-4324", ainsi qu'une adresse email :

« [consulaire@embassyalgeria.ca](mailto:consulaire@embassyalgeria.ca) »

afin de répondre aux différentes questions afférentes à l'opération de transfert de corps de leurs proches décédés en vue d'une inhumation en Algérie.

Il est important de noter **que l'autorisation de transfert de corps permet le rapatriement du corps aux fins d'inhumation en Algérie d'un ressortissant décédé dans la circonscription consulaire d'Ottawa et dont l'identité et la nationalité algérienne sont confirmées.**

### **Le transfert de corps s'effectue selon les modalités suivantes :**

L'organisme de pompes funèbres, choisi par la famille, entreprend les démarches nécessaires à la constitution du **dossier \*** à fournir au service consulaire, pour l'obtention de l'autorisation de transfert du corps;

### **Dossier \* :**

- ✓ **Acte de décès du défunt;**
- ✓ **Permis d'inhumer, délivré par le lieu de décès;**
- ✓ **Procès de mise en bière;**
- ✓ **Laissez-passer mortuaire (autorisation de transport de la dépouille);**
- ✓ **Certificat de non épidémiologie;**
- ✓ **Copie des documents d'identité algérienne du défunt.**

### **IMPORTANT :**

- ***Les frais de transfert sont à la charge de la famille;***
- ***Pour toutes informations complémentaires merci de se rapprocher de nos services.***